



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de santé des armées
Académie de santé des armées
École du Val-de-Grâce
Division formation initiale militaire et santé**

Paris, le *1^{er} avril 2025*
N° *442* /ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

NOTE D'INFORMATION

OBIET : concours de sélection militaire en vue d'une admission en institut de formation d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État – cycle 2026-2028.

RÉFÉRENCES : a) décret n°2002-1490 du 20 décembre 2002 fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

b) arrêté du 23 juillet 2012 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste ;

c) arrêté du 20 août 2021 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée ;

d) instruction n° 503306/ARM/DCSSA/PRH/PMS du 10 mars 2020 relative au concours de sélection militaire et à la formation pour l'accès au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste pour les militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

e) circulaire relative à l'ouverture, au titre de l'année 2025, d'un concours de sélection militaire en vue d'une admission en école de formation d'infirmiers anesthésistes, cycle 2025-2027 – à paraître.

ANNEXES : sept

Cette note d'information présente les éléments nécessaires à la constitution du dossier de candidature au concours de sélection militaire en vue d'une admission en Institut de formation d'infirmiers anesthésistes (IFIA).

Les candidats admis à cette sélection seront autorisés à présenter les concours d'entrée en école d'infirmiers anesthésistes pour le cycle 2026-2028.

Le médecin général inspecteur Guillaume **PELÉE de SAINT-MAURICE**
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
Directeur de l'Académie de santé des armées,
Directeur de l'École du Val-de-Grâce

ANNEXE I

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA SÉLECTION

1. POSTES OUVERTS

Le nombre de postes ouverts pour présenter le concours d'entrée en institut de formation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) sera publié dans une circulaire à paraître au bulletin officiel des armées.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 6 mai 2025 ;
- Le jury se réunira le 1^{er} juillet 2025 pour étudier les dossiers de candidature et sélectionner les candidats autorisés à présenter les concours d'entrée en IFIA.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- être en position d'activité et en service en métropole au 1^{er} janvier 2025 ;
- ne pas être en position de détachement de la fonction publique ;
- détenir une visite médicale périodique valable à la date de l'acte de candidature, comportant une aptitude générale à servir en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, couvrant notamment les opérations extérieures. En cas de restrictions notables à l'emploi, le certificat médical devra préciser les conclusions d'un conseil de santé ;
- pour les candidats souhaitant servir à bord d'un bâtiment de la Marine nationale, détenir une aptitude médicale à la mer ou à la navigation sous-marine selon le cas, valable à la date de l'acte de candidature ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession d'infirmier ;
- avoir au minimum deux ans de temps de service militaire effectif en qualité d'infirmier, au 1^{er} janvier 2025 ;

Le nombre de candidatures à la sélection militaire est limité à trois au cours de la carrière.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera conforme au modèle figurant en annexes, comprenant impérativement et dans l'ordre :

- une page de garde (annexe II) ;
- un formulaire de reconnaissance du lien au service (annexe III) ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des titres, diplômes et attestations de formation ;
- une fiche synthèse issue du SIRH ;
- une lettre tapuscrite (2 pages recto-verso) exposant les motivations et le projet professionnel détaillé ;

- une fiche de renseignements (annexe IV) sur laquelle les avis hiérarchies étayés concernant la motivation et le projet professionnel seront renseignés ;
- une fiche de recueil des desiderata du candidat (annexe V) ;
- une demande d'autorisation à concourir (annexe VI) ;
- un certificat médico-administratif – modèle 620-4*/ 12 ;
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité).

4.2 Transmission du dossier de candidature

Un exemplaire électronique, nommé IADE_2025_NOM_Prénom et regroupant en un fichier unique l'ensemble des pièces du dossier présentées précédemment, sera envoyé à la hiérarchie du candidat et au bureau des concours :

evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Le bureau concours accuse réception du dossier de candidature dans un délai de 24/48h (jour ouvré). Le candidat prendra contact avec le bureau concours au 01.40.51.69.38 ou 01.40.51.51.33 en cas de non-réception de l'accusé de réception.

L'autorité hiérarchique finale transmettra au bureau concours les annexes IV et VI complétées des avis recueillis au préalable sans en informer le candidat.

5. IMPORTANT

5.1 Diffusion de la note d'information

La présente note, diffusée uniquement par voie électronique, sera également mise en ligne sur le site intranet.

Les destinataires de la note sont chargés de la diffuser aux candidats relevant de leur autorité.

5.2 Publication des résultats

La liste des candidats autorisés à présenter les concours d'entrée en IFIA sera publiée au *Bulletin officiel des armées* et consultable sur le site intradef.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de santé des armées

**Concours sélection militaire 2025
en vue d'obtenir une admission en organisme civil de formation d'infirmiers anesthésistes
diplômés d'État – cycle 2026 - 2028**

Grade :

Nom :

Prénom(s) :

Affectation :

Courriel personnel :

Année 2025

Cette page ne comportera aucun autre élément.

ANNEXE III

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE LIEN AU SERVICE

Vu le décret 2002-1490 du 20 décembre 2002 modifié fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, notamment son article 12 ;

Je soussigné(e)

Candidat(e) à l'épreuve de sélection militaire afin d'obtenir l'autorisation de me présenter aux concours d'admission en institut de formation d'infirmiers anesthésistes pour d'obtenir le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, je reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de réussite au concours d'entrée et de financement par le service de santé des armées :

- je resterai en position d'activité pendant une durée égale au triple de la période de formation, à compter du début de la formation spécialisée ;
- je serai tenu(e) au remboursement des rémunérations perçues durant la période de formation spécialisée dont j'aurai bénéficié, proportionnellement au temps de service me restant à accomplir, en cas de rupture du lien au service, pour toute autre cause que l'incapacité médicale dûment constatée
- je rejoindrai l'affectation qui me sera assignée en cas de réussite au diplôme d'État ou l'affectation décidée par la direction centrale du service de santé des armées selon les besoins du Service, en cas d'échec au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, ou de cessation anticipée de la formation.

À, le

Le (La) (grade, nom, prénom, signature)

ANNEXE IV

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

(Parties 1 et 2 à remplir par le candidat ; parties 3 et 4 à remplir par le chef d'établissement)

Photographie du candidat

1. ÉTAT CIVIL.

NOM (de naissance) :

NOM (marital éventuel) :

PRÉNOM(S) :

GRADE :

AFFECTATION :

N° identifiant défense :

N° téléphone personnel :

N° téléphone professionnel :

Adresse électronique (@) :

Nombre de candidature(s) déjà présentée(s) en dehors de celle-ci (préciser les millésimes) :

2. HISTORIQUE DES AFFECTATIONS ET DES EMPLOIS TENUS.

DU.	AU.	AFFECTATION.	SERVICE.	FONCTION.

3. APPRÉCIATION DES QUALITÉS PROFESSIONNELLES DU CANDIDAT.

	POINT FORT	NORMAL	PERFECTIBLE	NON EVALUÉ
MOBILISATION DES CONNAISSANCES				
CAPACITÉ D'ORGANISATION				
RESPECT DES PROCÉDURES ÉTABLIES				
CAPACITÉ D'ADAPTATION				
CAPACITÉ À ANTICIPER, PRISE D'INITIATIVE				
MAÎTRISE DE SOI, COMPORTEMENT FACE À L'URGENCE				
TRAVAIL EN EQUIPE				
ADHÉSION À L'INSTITUTION				

4. APPRÉCIATIONS SUR LE PROJET PROFESSIONNEL DU CANDIDAT FORMULÉES PAR LE CHEF D'ORGANISME DU CANDIDAT SOUS COUVERT DE LA HIÉRARCHIE :

Avis du cadre de santé ou médecin-chef d'antenne médicale :

Avis du cadre supérieur ou infirmier cadre de santé du CMA de rattachement

Avis du directeur des soins ou médecin chef du CMA de rattachement

Décision du médecin-chef de l'HIA ou de la DMF (l'autorité hiérarchique finale émettra une décision comprenant une des mentions suivantes: très favorable, favorable, réservé ou défavorable).

À, le

Le(La) chef(fe) d'organisme (grade, nom, prénom, signature)

ANNEXE V

FICHE DE RECUEIL DES DESIDERATA

ANNÉE : 2025

NOM (de naissance) :

NOM (marital éventuel) :

PRÉNOM(S) :

GRADE :

AFFECTATION :

Organismes civils de formation d'infirmiers anesthésistes choisis pour présenter les concours d'entrée (entre 1 et 3 maximum selon la liste définie dans la circulaire annuelle).

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

Observations éventuelles :

À, le

Le(La) (grade, nom, prénom, signature)

ANNEXE VI

Affectation

A XXXXXXXXXX, le XXXXXX

Le XXXXXXXXXXXXXXX

à

MXXXX le médecin-chef de l'HIA ou Madame la
directrice de la médecine des forces

Objet : demande d'autorisation à présenter le concours de sélection militaire 2025 en vue d'obtenir une admission en organisme civil de formation d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État – cycle 2026 – 2028.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à présenter le concours de sélection militaire 2025 en vue d'obtenir une admission en organisme civil de formation d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État pour le cycle 2026 – 2028.

Avis :

Favorable : ☐

Défavorable : ☐

ANNEXE VII
LISTE DES INSTITUTS DE FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE

HIA CONCERNÉS.	INSTITUTS DE FORMATION.
HSA ROBERT PICQUÉ. 11 ^e Centre médical des armées (CMA) – Toulouse, 12 ^e CMA – Bordeaux, 13 ^e CMA – Rochefort.	Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux Institut des métiers de la santé Pellegrin - rue Francisco Ferrer 33076 Bordeaux cedex
	École régionale d'infirmiers anesthésistes 2, rue de la Milètrie – 4 ^e étage Institut Régional de Formation des Professionnels de santé (IRFPS) - 86021 Poitiers
	Institut d'infirmiers anesthésistes – CHR Hôpital Purpan Pôle régional d'enseignement et de formation aux métiers de la santé (PREFMS) 74, Voie du TOEC - TSA 40031 – 31059 Toulouse cedex 9
HRIA LEGOUEST 4 ^e Centre médical des armées (CMA) – Metz, 5 ^e CMA – Strasbourg, 6 ^e CMA – Besançon.	CHU de Nancy Ecole régionale des Infirmiers Anesthésistes de Lorraine Nancy Rue du Morvan - 54511 Vandœuvre les Nancy cedex
	CHU Dijon Bourgogne - Site de l'hôpital François Mitterrand - École d'infirmier anesthésiste diplômé d'état (IADE) 10 bis Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 - 21079 Dijon cedex
	École d'Infirmiers Anesthésistes Institut régional de formation 6, rue Saint-Marc - 67000 Strasbourg
HSA DESGENETTES 7 ^e Centre médical des armées (CMA) – Lyon, 8 ^e CMA – Clermont-Ferrand.	Hospices civils de Lyon - Ecole d'IADE 5, avenue Esquirol - 69423 – Lyon cedex 3
	Ecole d'IADE du CHU de Clermont Ferrand 1, Boulevard Winston Churchill BP 69 63003 Clermont-Ferrand
	Ecole d'infirmiers anesthésistes du CHU de Grenoble Bâtiment des écoles paramédicales CS 10217 - 38043 Grenoble
HNIA SAINTE-ANNE HNIA LAVERAN 9 ^e Centre médical des armées (CMA) – Toulon, 10 ^e CMA – Marseille.	École d'IADE – Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier 1146 avenue du Père Soulas 34059 Montpellier
	Ecole d'IADE – Rue du professeur Henri Pujol 30029 Nîmes Cedex 9
	Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) - Ecole d'IADE 416 Chemin de la Madrague-ville 13314 Marseille
	École IADE CHU de Nice 10 avenue Banco - 06300 Nice
HRIA CLERMONT- TONNERRE 14 ^e Centre médical des armées (CMA) – Angers, 15 ^e CMA – Rennes, 16 ^e CMA – Brest, 17 ^e CMA – Tours.	CHRU de Tours - École IADE 2, boulevard Tonnellé - 37170 Tours cedex 9
	Ecole d'infirmiers anesthésistes du CHU de Nantes 50, route de Saint-Sébastien - 44093 Nantes
	CHRU de Brest Site de la Cavale Blanche – boulevard Tanguy Prigent - 29609 Brest
	École d'infirmiers anesthésistes - CHU Pontchaillou - Rennes 2, rue Henri le Guilloux - 35033 Rennes cedex 9
	Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) – Ecole d'IADE Site Broussais – Bâtiment Leriche 4 ^{ème} étage 8, rue Maria Hélène Vieira Da Silva - 75014 Paris
HNIA BEGIN HNIA PERCY 1 ^{er} Centre médical des armées (CMA) – Paris, 2 ^e CMA – Versailles, 3 ^e CMA – Lille.	Centre hospitalier intercommunal (CHI) de Poissy Saint Germain École régionale des infirmiers anesthésistes CS 73082 – 78303 Poissy cedex
	Institut formation inter hospitalier Théodore Simon 3 avenue Jean Jaurès 93331 Neuilly-sur-Marne cedex

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DMF
- DHA
- HNIA BEGIN
- HNIA PERCY
- HNIA SAINTE-ANNE
- HNIA LAVERAN
- HRIA CLERMONT-TONNERRE
- HRIA LEGOUEST
- HSA DESGENETTES
- HSA ROBERT PICQUÉ

COPIE(S) :

- archives
- IRBA
- CESSA
- DAPSA
- DCSSA
- DAGRH
- DSIN-S
- EVDG
- EMSLB